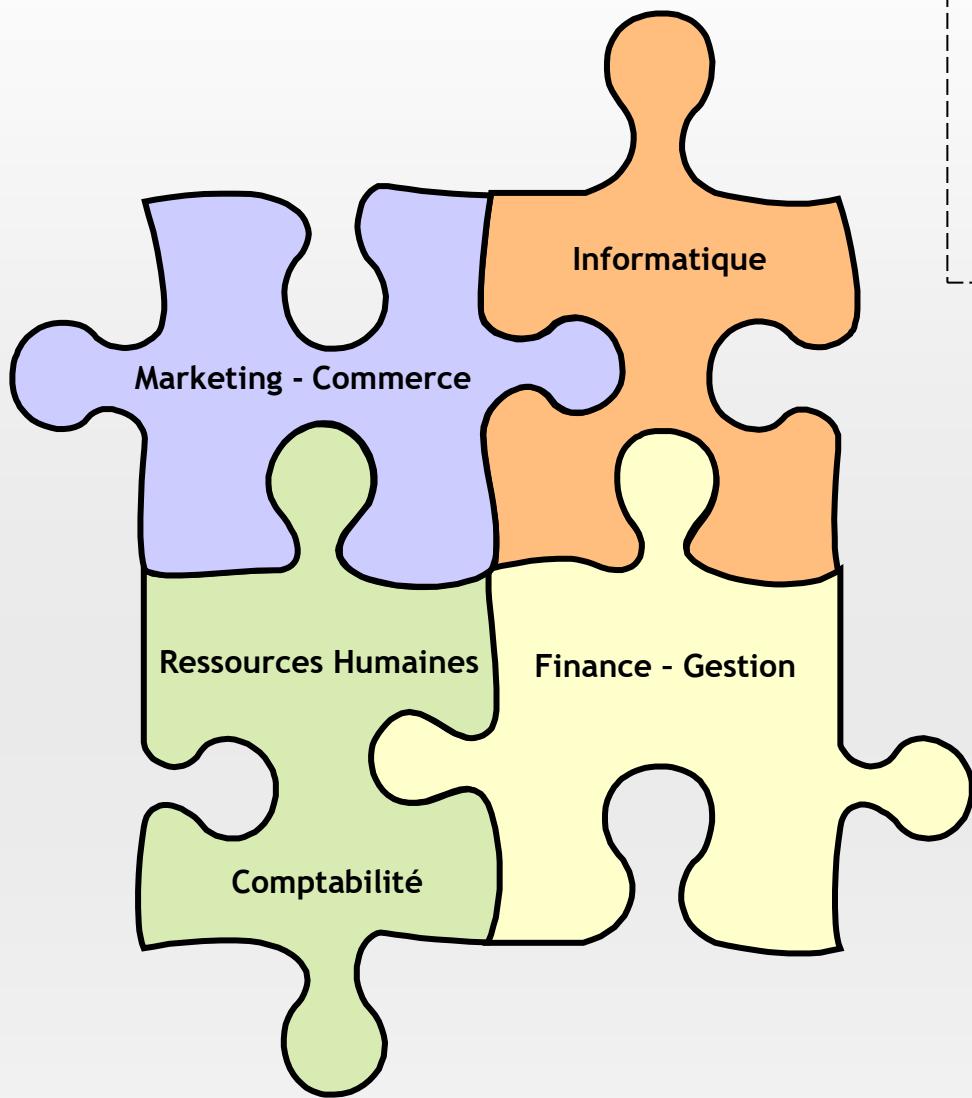


## Conditions de **vente**



Notre Showroom sur [e-learning.iadbs.fr](http://e-learning.iadbs.fr)

# Les Conditions de vente d'une "*formation à distance*" à IAD Online

## I – LE SERVICE

**1-**

La signature du dossier d'inscription fait valeur d'acceptation du document des conditions de vente ci présent, organisationnelles et financières des formations à distance de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI.

**2-**

L'enseignement est dispensé à distance.

Afin d'utiliser les services proposés, l'étudiant doit pouvoir utiliser un ordinateur avec une connexion internet. L'étudiant s'organise pour travailler à son domicile, ou dans tout autre lieu de son choix.

Les examens officiels de fin d'année sont organisés par le centre européen des examens (FEDE) au sein d'un centre relais ou centre d'examen géré et organisé par le centre européen des examens (FEDE). Certains examens sont organisés et gérés par l'EIMP.

Le contrat prend effet à la date de signature du dossier d'inscription et a une durée de 12 mois.

### RECONNAISSANCE DES DIPLOMES ET ACCREDITATION :

Les diplômes sont reconnus par l'État et inscrits au RNCP sous l'autorité du Ministère de l'Emploi et de la Formation.

Les diplômes sont sous l'égide de l'EIMP et du Centre Européen des Examens FEDE.

Certains programmes sont validés par l'IACBE (Accréditation internationale des diplômes de l'enseignement supérieur).

**3-**

Les services et les prestations comportent pour toutes les formations :

- Les supports d'enseignements (supports de cours, articles, e-books, programme de la formation).
- L'assistance à distance (par mail ou par skype)
- L'accès à la plateforme pédagogique IAD ONLINE / DROPBOX
- La fourniture du matériel pédagogique (e-books, Annales, études de cas).
- L'accès à la plateforme pédagogique du centre européen des examens (FEDE) (annales des examens des années précédentes avec corrections, mini-cas corrigés).
- Un coaching, un tutorat, la correction des devoirs

De plus l'étudiant peut contacter le centre IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI par téléphone au 01.43.70.33.54 du lundi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 15h ou par courrier à l'adresse suivante : SYNERJ-EMPLOI, 87 rue d'Avron 75020 Paris ou par mail à iadonline@iadbs.fr

## II – LE SERVICE PEDAGOGIQUE

### 1-

Dès le début de la formation, les calendriers de l'école (période de partiels, examens officiels du centre européen des examens (FEDE) et de l'EIMP ainsi qu'un planning de DST (devoir sur table à rendre par mail à une date indiquée sur le planning) est remis à l'étudiant.

De plus pendant la durée contractuelle de sa formation, l'étudiant peut contacter par mail les tuteurs dont les coordonnées lui sont remises dès le début de sa formation. L'objectif sera alors de vérifier l'avancement pédagogique de la formation, ainsi que pour s'informer, et dans la mesure du possible, aider l'élève à surmonter d'éventuelles difficultés pédagogiques, personnelles ou professionnelles susceptibles de nuire aux études.

### 2-

L'étudiant reçoit un lien ayant accès à la plateforme pédagogique IAD ONLINE / DROPBOX 15 jours après l'entrée en vigueur du présent document et signature du dossier d'inscription signé (faisant fois d'acceptation du présent document) et encaissement du premier règlement. En effet ces 15 jours correspondent à la mise en place de l'environnement de travail par un technicien. Les supports et accès aux plateformes sont envoyés après le délai de rétractation légal.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et vous disposez le cas échéant d'un droit de rectification.

IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI donne l'accès à l'étudiant à un lien sur DROPBOX. Ce lien fait bénéficier l'étudiant d'un accès à une plateforme pédagogique où des supports de cours, exercices, corrections, mini-cas peuvent être visualiser et télécharger.

L'accès aux services offerts peut avoir lieu par un accès individuel à partir de tout ordinateur connecté à internet. Ce lien est strictement personnel et confidentiel. Son usage peut en aucun cas être cédé ou transmis à un tiers. L'étudiant est responsable de sa conservation et s'engage à ne pas le divulguer.

L'étudiant s'engage à respecter la législation en vigueur et notamment à utiliser le service dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'accès ci-dessus est soumis à l'acceptation de la présente Charte et limité à 12 mois à compter de la date de signature du dossier d'inscription acceptant le présent document.

IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI a fait le choix d'une pédagogie progressive. C'est à dire que les cours et supports de cours en version numérique seront placé sur la plateforme pédagogique de façon progressive de septembre à avril de l'année en cours afin de suivre la progression et l'encadrement pédagogique de l'étudiant.

La plateforme IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI est accessible tous les jours, 24h/24 et IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI veille à la maintenir accessible continument cependant son accès peut être provisoirement interrompu notamment pour des raisons de maintenance et de mise à jour.

### **3-**

L'étudiant étudie et progresse à son rythme. Un calendrier de DST est envoyé au cours de la formation, des dates de rendu sont alors imposées à l'étudiant et constitue sa progression en contrôle continu. Chaque DST fait l'objet d'une note et d'une correction par les professeurs tuteurs. Cependant si l'étudiant fait la demande par mail ou par courrier auprès de l'administration de IAD ONLINE / IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI le rendu des DST pourra être reculé ou momentanément suspendu pendant une période définie entre l'étudiant et l'administration.

Lors du rendu des DST, les DST et devoirs seront corrigés et notés, ainsi que des corrigés-types (lorsqu'ils sont prévu) seront fourni.

Des périodes de PARTIEL sont prévues sur l'année et définies sur un calendrier remis à l'étudiant en début de formation. Ces périodes ne peuvent pas être ni reculée, ni avancée.

Des sujets (basé sur des annales officielles fourni par le centre européen des examens (FEDE) sont alors envoyé et l'étudiant doit rendre ces devoirs en tant et en heure suivant le calendrier prévu par l'administration de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI.

L'ensemble des notes (DST et Partiels) constituent un dossier de notes ou un bulletin de fin de semestre sera envoyé par IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI directement au domicile de l'étudiant.

#### **4-**

Au terme de la formation et suite au passage des examens officiels gérés et organisés par le centre européen des examens (FEDE) ou par l'EIMP, une attestation de fin de formation est fournie à l'étudiant par le centre européen des examens (FEDE) ou par l'EIMP 2 à 3 mois après les examens ainsi que le diplôme 6 mois après la fin de la formation.

Cette attestation est le suppléant au diplôme ou est notifié l'ensemble des notes obtenu par l'étudiant. Concernant le diplôme, la spécialité sera indiquée ainsi que le niveau du diplôme à savoir soit Bachelor européen (European Bachelor (DEES) après 3 années d'étude supérieur soit Mastère Européen (European Mastère) après 5 années d'étude supérieur.

L'obtention des diplômes de niveau Bachelor européen (European Bachelor (DEES) ou Mastère Européen (European Mastère) sont régi par le centre européen des examens (FEDE) ou par l'EIMP.

Les diplômes du centre européen des examens (FEDE) sont obtenus si les conditions précisées par la FEDE sont remplies (voir règlement de l'examen sur [www.fede.org](http://www.fede.org)).

De même les diplômes organisés et sous l'égide de l'EIMP sont obtenus si les conditions précisées par l'EIMP sont remplies (voir règlement de l'examen sur [www.eimparis.com](http://www.eimparis.com)).

Les frais d'examen (non compris dans le tarif de la formation) sont à régler avant toute inscription aux examens.

#### **5-**

La validation de l'inscription après réception du dossier de candidature complété et accompagné de l'ensemble des documents ouvre droit à :

- L'accès à la plateforme IAD ONLINE / DROPBOX
- L'accès à l'ensemble des cours et supports de cours au format pdf (visionnage des documents sur la plateforme, téléchargement des supports de cours, concernant la formation choisie).
- L'accès à la plateforme des annales d'examens, exercices et corrections du centre européen des examen (FEDE).
- L'assistance des professeurs par mail.
- Participation pour des séance de cours en présentiel sur un volume horaire entre 6 heures et 8 heures.

Lors de l'entretien avec l'administration ou la direction de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI, l'étudiant est informé, avant l'entrée en formation, de l'organisation des études à distance au sein de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI.

Les modalités, l'organisation et la logistique de la formation et du diplôme choisi sont clairement exposées (voir règlement de l'examen sur [www.fede.org](http://www.fede.org)).

De même les diplômes organisés et sous l'égide de l'EIMP sont obtenus si les conditions précisées par l'EIMP sont remplies (voir règlement de l'examen sur [www.eimparis.com](http://www.eimparis.com)).

Enfin l'entretien est orienté sous forme d'échange afin de finaliser l'inscription. Le choix d'acceptation d'une candidature par la direction de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI se fera in-fine sur les notes obtenues ainsi que les bulletins de notes des années précédentes mais aussi sur les prérequis en termes de niveau de connaissances indiqué dans les documents de présentation des formations.

## 6-

Le prix de la formation figure sur la plaquette de présentation ainsi que sur le dossier d'inscription de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI. Il est ferme et définitif.

Le prix est de 2000€ TTC pour un BACHELOR

Le prix est de 2500€ TTC pour un MASTERE

Le prix de la scolarité n'inclut pas le prix d'inscription aux examens du centre européen des examens (FEDE) ou de l'EIMP d'un montant de 400€ TTC.  
L'inscription n'est pas remboursable en cas de désistement.

Le règlement se fait selon les formules suivantes :

- Les chèques des frais de scolarité :
- Pour un BACHELOR de 2000€ (en 2, 4, 5 chèques à l'ordre de SYNERJ-EMPLOI).
- Pour un MASTERE & MBA de 2500€ (en 2, 4, 5 chèques à l'ordre de SYNERJ-EMPLOI).
- Comptant sans frais soit un chèque de 2000€ pour un BACHELOR ou 2500€ pour un Mastère à l'ordre de IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI

Tout retard dans le règlement des échéances entraîne, après une mise en demeure RAR infructueuse, l'exigibilité immédiate et totale du solde du prix de la formation auquel s'ajoutent les frais d'impayés, les intérêts de retard au taux légal en vigueur et les frais de recouvrement.

Tout retard de paiement entraîne une suspension provisoire de l'envoi des cours et de l'accès à la plateforme.

### **III – RESILIATION**

#### **1-**

Le contrat est soumis à la législation française.

Dans le cadre de l'article L444-8 du Code de l'Education, par lettre recommandée avec AR adressé au siège de SYNERJ-EMPLOI 87 rue d'AVRON 75020 Paris, l'étudiant ou son représentant légal peut résilier unilatéralement le présent contrat dans les 3 mois suivant sa signature.

L'étudiant empêché de suivre l'enseignement pour cas de force majeure, pour motifs légitimes et impérieux, peut résilier le contrat. De même et réciproquement pour IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI.

Le manque de travail personnel de l'étudiant ne constitue pas un cas de force majeure et n'ouvre pas droit au profit de l'étudiant à une quelconque réduction de prix.

L'étudiant peut recouvrir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges en cas de contestation (Code de la consommation art L.133-4 nouveau).

Dans le cas d'une résiliation, la partie de formation délivrée ou mise à disposition est due, une indemnité de résiliation de 30 % du prix.

Réciproquement, IAD ONLINE / SYNERJ-EMPLOI verse à l'étudiant une indemnité calculée de la même manière en cas de non-fourniture de la prestation (accès au cours, supports de cours, accès aux exercices et corrections et mails des tuteurs professeurs) sauf si la résiliation est du fait de l'élève ou d'un cas de force majeure.

Dans le cas contraire au-delà des 3 mois de prestation, l'intégralité de la formation est due et les frais d'inscription aux examens du centre européen des examens ou de l'EIMP de 400€ ne sont pas remboursables dès lors que tout ou partie de la prestation a été délivrée (accès aux annales/corrigés, ou accès aux mini études de cas, envoi des ouvrages de référence e-book ou inscription à une session d'examen).

## **2-**

Délai de rétractation selon l'Article L311-2 du Code de la Consommation)

Modifié par LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 - art. 9

A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de 14 jours après sa réception dans le cadre d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement ou par paiement fractionné, le délai est ramené à 7 jours en cas de paiement comptant. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder trente pour cent du prix du contrat, fournitures non comprises.

Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30% du prix convenu, fournitures non comprises.

## **3-**

### **Noms commerciaux**

Groupe Scolaire IAD, IAD Business School, IAD Online sont des noms commerciaux de l'association SYNERJ-EMPLOI loi 1901.

Année universitaire : 20 \_\_ / 20 \_\_

Indiquer la mention " lu et approuvé"

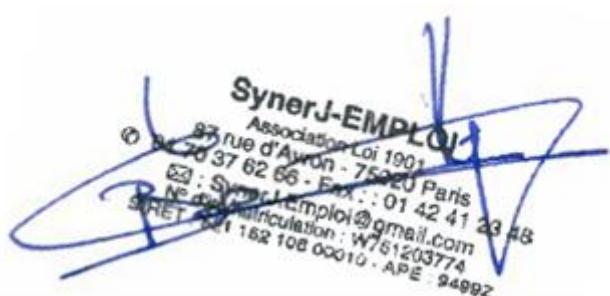
**Nom:**

**Prénom:**

**Date:**

**Signature:**

**Direction de SYNERJ-EMPLOI / Groupe scolaire IAD**



IAD *Business School* et IAD Online sont des marques commerciales de l'association SYNERJ-EMPLOI  
IAD Online est le service d'étude à distance de l'école d'enseignement supérieur IAD *Business School*

Renseignements : SYNERJ-EMPLOI

Siège – Direction : 87 Rue d'AVRON 75020 Paris

Etablissement : 8 avenue Parmentier - 75011 Paris

① 01.43.70.33.54 - <http://e-learning.iadbs.fr> - [www.iadbs.fr](http://www.iadbs.fr) - [iadonline@iadbs.fr](mailto:iadonline@iadbs.fr)